

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAF  
Caisse nationale des allocations familiales

#### Décision du 1<sup>er</sup> octobre 2014 portant délégation de signature de la Caisse nationale des allocations familiales

NOR : AFSX1430752S

Le directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales,  
Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF);  
Vu le code rural, et notamment son article L. 732-1;  
Vu le code de la sécurité sociale (CSS), et notamment ses articles L. 217-3, L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 223-1, R. 224-1 et suivants, R. 226-1 et suivants;  
Vu le code du travail, et notamment ses articles L. 2323-27 et L. 2323-28;  
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;  
Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination du directeur de la Caisse nationale des allocations familiales - M. Lenoir (Daniel);  
Vu la décision du 30 avril 2014 portant règlement d'organisation de la CNAF,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Joëlle SUISSA, fondée de pouvoir, responsable du département normes et documentation à l'agence comptable, pour signer, dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel, les pièces suivantes:

- la correspondance courante du département normes et documentation;
- les demandes d'achat de biens ou de services adressées au pôle gestion de la commande publique;
- les validations du service fait ou la réception des biens pour les biens et services livrés;
- les validations des états de frais du personnel;
- les ordres de mission du personnel en métropole pour le département normes et documentation.

#### Article 2

Le secrétaire général et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site Internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

*Le directeur général,*  
D. LENOIR

*L'agent comptable,*  
J.-B. HY

*La fondée de pouvoir,*  
*responsable du département*  
*normes et documentation,*  
J. SUISSA